

# AIDE AU PERMIS PAR LE CONSEIL REGIONAL DES HAUTS DE FRANCE

**Au 29 avril 2024, le dépôt des dossiers en ligne pour mobiliser cette aide est suspendu.** A partir du second semestre 2024, les antennes de la Région pourront vous renseigner et vous accompagner sur le dispositif, retrouvez les coordonnées de ces structures en cliquant [ici](#).

La Région offre une aide au permis aux jeunes pour favoriser leur accès à l'emploi.

Elle s'adresse aux jeunes :

- de 17 à 30 ans
- demandeurs d'emploi
- stagiaires de la formation professionnelle
- en contrat d'apprentissage
- ou en PACEA
- résidant dans la région
- inscrits dans une auto-école agréée par la préfecture
- dont le revenu fiscal est inférieur à 28 200 € (2 SMIC) pour une personne fiscalement autonome, ou à 42 250 € pour les personnes mariées, pacsées ou pour une personne rattachée au foyer fiscal de ses parents.

A noter : la Région a voté le 27 janvier 2022 l'élargissement de cette mesure aux lycéens inscrits en terminale d'un bac pro, en dernière année d'un CAP et aux élèves des écoles de production. Elle s'adresse également aux jeunes engagés dans un "contrat d'engagement jeune".

L'aide peut couvrir 90 % du montant du permis. Son montant maximum varie selon la situation du demandeur et ne peut excéder 1 350 €.

La demande se fait en ligne <https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/aides/details/?sigle=PERM2.0>

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service dédié : [aideaupermis@hautsdefrance.fr](mailto:aideaupermis@hautsdefrance.fr)

[https://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=dispositif&id\\_dispositif=931](https://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=dispositif&id_dispositif=931)

## Conseil Régional des Hauts-de-France:

151 avenue du président Hoover

59555 - Lille

<https://www.hautsdefrance.fr/>